

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 29

7 janvier 2009

SOMMAIRE

Arabica S.à r.l.	1391	Lehnkering HoldCo S.à r.l.	1347
Aragon Invest A.G.	1366	Lemagneres S.à r.l.	1365
Atlas-LDV Real Distribution S. à r.l.	1370	LuxRoutage S.A.	1356
Atlas-LDV Real Distribution S. à r.l.	1371	Makkie Holding S.à r.l.	1392
Barkelay Sàrl	1353	Maripepa S.A.	1348
CZ 1 Sàrl	1354	Matrix Technologie S.A.	1365
CZ Top Sàrl	1350	Nafima Finance S.A.	1363
DAB Investments Luxembourg SNC	1390	Patrimoine International Holding S.A. ...	1359
Fashion Retail International S.A.	1372	Plashting Holding S.A.	1379
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. ...	1379	POL 1 Sàrl	1357
Fleet Street Investments	1353	POL Top Sàrl	1357
FMR European Real Estate S.à r.l.	1390	Power Group Nexus Germany S.A.	1358
Grund und Boden Invest Luxembourg S.A.	1347	Prinus Invest S.A.	1346
Harfang S.à r.l.	1365	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	1351
Hung 1 Sàrl	1364	Raging Investments	1392
Hyperion Investments S.A.	1359	Raystown Lux S.A.	1355
ID 1 Sàrl	1355	Revista Investissements	1370
ID Top Sàrl	1356	Rom (Lux) 1 Sàrl	1360
IF 1 Sàrl	1359	Rütgers HoldCo S.à r.l.	1350
IF Three Top S.à r.l.	1363	SIFC Office & Retail S.à r.l.	1360
If Two Log 1 SC 1 S.à r.l.	1349	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l.	1348
IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l.	1358	Société Commerciale de Représentation Electrique	1391
Immo-Toitures S.à r.l.	1351	Souverain Private Equity SA, SICAR	1354
Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	1348	SQ Luxco	1346
INL 2 S.à r.l.	1358	SSF Invest S.à r.l.	1392
IS SLOVPROP Sàrl	1360	Thebes Capital Holding S.à r.l.	1370
ISwe 1 Sàrl	1347	Thebes Capital Holding S.à r.l.	1371
ISwe Log 1 Sàrl	1353	Thiriet Luxembourg	1349
ISwe Top Sàrl	1355	Tosca S.A.	1352
ISwi 1 S.à r.l.	1356	Udyana s.à r.l.	1350
ISwi Log 1 S.à r.l.	1346	Winkler International S.A.	1349
ISwi Top S.à r.l.	1354		

SQ Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 192.035.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.632.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SQ Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157155/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05135. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ISwi Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 125.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159086/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07713. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Prinus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.590.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement le 21 novembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le mandat de Mr Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur est renouvelé pour une période de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2013;

- Le mandat de Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant qu'Administrateur est renouvelé pour une période de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2013;

- Le mandat de la société PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec siège social au 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprise de la société est renouvelé pour une période de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2013;

Luxembourg, le 22 novembre 2008.

Prinus Invest SA

Axel Rust

Administrateur

Référence de publication: 2008151016/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09928. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Grund und Boden Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.003.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. November 2008

Am Montag, den 17. November 2008 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der CENTS GRUND UND BODEN S.A. in der Stadt Luxemburg zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

- Herr Serge CECCON, Immobilienmakler, wohnhaft in L-Dickwieler
 - Herr Henner VOGEL, Ingenieur, wohnhaft zu D-Trier
- treten mit sofortiger Wirkung von ihrem Posten als Verwaltungsratsmitglied ab.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
 - Herr Markus PETERS, Bauzeichner, D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2
- welche für vier Jahre ernannt werden, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf (geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied),
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2

Luxemburg, den 17. November 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008151021/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

ISwe 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2008159092/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07693. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehnkering Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157141/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Maripepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.360.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 28 novembre 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté, avec effet immédiat, la démission de M. Raymond VAN HERCK, demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. sise à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg représentée par son administrateur délégué Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'Assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gustavo STRASSENER demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Maître Emilio BIANCHI demeurant professionnellement à 60 Via Nassa, CH-6900 Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MARIPEPA S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008157121/1066/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159089/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08081. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.300,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.952.

AUSZUG

1. Der Name des einzigen Anteilhabers der Gesellschaft lautet: Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS.

2. Die aktuelle Adresse von Herrn Dr. Rolf Sutter, Geschäftsführer, ist: Zapfen-Triebeln, CH-9057 Weissbad.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Dezember 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008158722/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

If Two Log 1 SC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.435.775,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.214.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159067/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08013. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Thiriet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7517 Mersch, 54, rue de Beringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.098.

Le 23 juin 2008, l'associée unique a:

- renouvelé le mandat de gérant administratif de Monsieur Régis DELECOUR pour une durée de deux exercices expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes annuels 2009;

- pris acte de la démission de Monsieur Jérôme PETIT de ses fonctions de gérant technique avec effet au 28 mai 2008;

Puis, par décision en date du 8 septembre 2008, l'associée unique a nommé Monsieur Jean-Paul ROMMES, né le 18 juillet 1953 à Luxembourg et demeurant à L-6315 Beaufort, 3, Chemin de la Vallée, aux fonctions de gérant technique de la Société pour une durée expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes annuels de 2008. Le gérant technique a le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa signature obligatoirement conjointe avec celle du gérant administratif.

Luxembourg, le 26/11/08.

Pour avis sincère et conforme

Pour THIRIET LUXEMBOURG S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158433/1261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Winkler International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 48.428.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 483 du 25 novembre 1994;

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 1120 du 6 décembre 2001.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* la société UNIBOND FINANCE Ltd avec siège à GB-W1V 9FJ Londres, Suite 204, 118 Piccadilly, Myfair;

- aux poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

* la société REVILUX S.A, avec siège social à L-1371, 223, Val Sainte Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la Société WINKLER INTERNATIONAL S.A.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2008158431/687/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2008159073/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07602. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rütgers HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157147/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Udyana s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.664.

Im Jahre zweitausendacht, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Oliver HERTL, Landschaftsarchitekt, wohnhaft in D-54675 Körperich, 22, Johanniterstrasse.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte ihm Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UDYANA, S.à r.l., mit Sitz in Ettelbrück, 53, avenue L. Salenty, R.C.S.L Nummer B105664, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtswohnsitz in Clerf, am 12. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C Blatt 22.488 von 2005, und ihre Statuten wurden mehrmals abgeändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Pierre PROBST, mit dem Amtswohnsitz in Ettelbrück, am 23. November 2006, veröffentlicht im Memorial C Blatt 20.192 von 2007.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile zu je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125.-) EURO, welche gezeichnet wurden von dem Komparenten.

Dieser Erschienenene, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, handelnd an Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung, hat folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von Ettelbrück nach L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 2 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:
„Der Sitz der Gesellschaft ist in Diekirch.“

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ACHTHUNDERT (€ 800,-) EURO.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hertl, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2008, Relation: MER/2008/1872. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 25. November 2008.

Urbain THOLL

Référence de publication: 2008150350/232/40.

(080176809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 224.175,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157144/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Immo-Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 110.152.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg,

2. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca-Pombal (Portugal), demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société IMMO-TOITURES S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 9 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date 6 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1680 du 9 août 2007.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) pour porter son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) par l'émission de MILLE (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

La société PLANIGEST S.A., ayant son siège social à 158, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140.544,

ici représentée par Monsieur Olivier MARQUES CARDOSO, prénommé et Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé, agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant valablement engager celle-ci par leur signature conjointe,

laquelle déclare souscrire les MILLE (1.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5** . Le capital est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. MARQUES CARDOSO, O. DAS NEVES CARDOSO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. LAC/2008/47504. Reçu 0,5%: cent vingt-cinq euros (125.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157014/220/50.

(080185919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Tosca S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.865.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008157164/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Barkelay Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.758.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008157323/5770/13.

(080185487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ISwe Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.126.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2008159090/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07696. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Fleet Street Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.842.

Extract of the resolutions taken by sole shareholder of the Company on October 31, 2008

Mr. Eilif SERCK-HANSSSEN, born on January 15, 1966, in Bergen, Norway, residing at 175 Woodland Road, New Canaan, Connecticut 06840, United States of America, has been appointed as manager of the Company in replacement of Ms. Rosemarie MECCA, with effect as of November 1, 2008 and for an unlimited duration.

Consequently, the managers of the Company are:

- Mr. Robert W. ZENTZ; and
- Mr. Eilif SERCK-HANSSSEN.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2008

M. Eilif SERCK-HANSSSEN, né le 15 janvier 1966 à Bergen, Norvège, résidant au 175 Woodland Road, New Canaan, Connecticut 06840, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Mme Rosemarie MECCA avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les gérants de la Société sont:

- M. Robert W. ZENTZ; et
- M. Eilif SERCK-HANSSSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008158733/9396/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

CZ 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.249.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159085/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08075. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.071.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159080/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07717. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

Verlängerung der Verwaltungsratsmandate

hiermit teilen wir Ihnen mit, dass auf der Generalversammlung von Souverain Private Equity SA, SICAR vom 24. April 2008 beschlossen wurde, die Mandate der folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates von Souverain Private Equity SA, SICAR bis zur Generalversammlung im Jahre 2014 zu verlängern:

- AXA Investment Managers Private Equity S.A. (Administrateur)

20, Place Vendôme

F-75001 Paris

Numéro d'immatriculation: France 403 081 714 RCS de Paris

- Bruno Durieux (Administrateur-président)

7, rue de la Chapelle

L-1325 Luxembourg

- Vincent Gombault (Administrateur)

20, Place Vendôme

F-75001 Paris

- Martine Magnée (Administrateur)

25, Boulevard du Souverain
B-1170 Bruxelles
- Wim Malyster (Administrateur)
25, Boulevard du Souverain
B-1170 Bruxelles

Luxembourg, 31. Oktober 2008.
M.M.Warburg-LuxInvest S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008140705/2112/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

ID 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159087/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08079. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

ISwe Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159082/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07700. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 novembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Bruno PEROL de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Christophe DAVEZAC, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157184/587/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159091/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08084. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159084/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07705. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

LuxRoutage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 31, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 100.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 novembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

L'assemblée accepte:

La démission de Monsieur Ernesto MENDES et de la société Servicium Participations Sàrl, représentée par Monsieur Patrick JOST en tant qu'administrateurs.

L'assemblée nomme:

- Mme Tritscher Sophie, assistante marketing, demeurant 42, rue De Gaulle à 57700 Hayange, France, en tant qu'administrateur,

- Monsieur Fivet Jean-marc, Graphiste, demeurant 3, rue de l'ancien moulin à 57570 Gavisse, France, en tant qu'administrateur,

pour une durée de six ans, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Les mandats de:

Monsieur Olivier Romilly, Directeur logistique, demeurant à F-57300 Hagondange, 66, rue des Ecoles, en tant qu'administrateur-délégué, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Bureau Comptable Pascal Wagner, ayant son siège social établi à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, en tant que commissaire aux comptes, prendra lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pétange, le 14 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158412/762/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

POL 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.874.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159078/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07737. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

POL Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159075/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07746. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Power Group Nexus Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.037.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 09.12.2008

Die Mandate der Verwaltungsräte

- Frau Tania FERNANDES, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Anne HUBERLAND, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Benedykt BOGUSLAW, Angestellter, wohnhaft in 66, Sokolinoc, PL-28506 Czamocin, Verwaltungsratsmitglied, und des Abschlussprüfers Eurocomptes S.A., mit Sitz in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, wurden für die Dauer von sechs Jahren verlängert. Sie enden anlässlich der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Es wird weiterhin festgestellt, dass sich die Anschriften der Verwaltungsratsmitglieder Tania Fernandes und Anne Huberland, sowie des Abschlussprüfers Eurocomptes S.A. seit dem 01.10.2008 wie vorgenannt geändert haben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, 09.12.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008158438/1051/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159072/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08017. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.435.775,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.180.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159088/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07592. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Patrimoine International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 46.581.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PATRIMOINE INTERNATIONAL HOLDING S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 novembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14339.

- que la société «PATRIMOINE INTERNATIONAL HOLDING S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.581,

constituée suivant acte notarié du 6 janvier 1994 et publié au Mémorial C numéro 178 du 6 mai 1994; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 543 du 4 mars 2008, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans mention de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 20 novembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 juillet 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008157158/239/31.

(080185808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

IF 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159093/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08088. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Hyperion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.119.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «HYPERION INVESTMENTS S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 novembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14526.

- que la société «HYPERION INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.119,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 février 2003 et publié au Mémorial C numéro 362 du 03 avril 2003; les statuts de la prédite Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 23 avril 2007 et publié au Mémorial C numéro 1654 du 6 août 2007, au capital social de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000.-EUR) représenté par trois mille cinq cent(3.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR)

se trouve à partir de la date du 24 novembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 24 novembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008157159/239/32.

(080185742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Rom (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159064/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08025. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2008159094/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07652. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 102.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on April 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1343 of June 2, 2008,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 20, 2008,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million Korean Won (KRW 11,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ninety-one million Korean Won (KRW 91,000,000.-) to an amount of one hundred and two million Korean Won (KRW 102,000,000.-) by the issuance of eleven (11) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of thirty two thousand nine hundred and forty six Korean Won (KRW 32,946.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million Korean Won (KRW 11,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ninety one million Korean Won (KRW 91,000,000.-) to an amount of one hundred and two million Korean Won (KRW 102,000,000.-) by the issuance of eleven (11) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for eleven (11) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to eight thousand eight hundred and seventy six United States Dollars and thirty four Cents (USD 8,876.34), being the equivalent of eleven million thirty two thousand nine hundred and forty-six Korean Won (KRW 11,032,946.-) at the exchange rate of USD 1.- = KRW 1242.9606, of which eleven million Korean Won (KRW 11,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and thirty two thousand nine hundred and forty six Korean Won (KRW 32,946.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight thousand eight hundred and seventy six United States Dollars and thirty four Cents (USD 8,876.34), being the equivalent of eleven million thirty two thousand nine hundred and forty-six Korean Won (KRW 11,032,946.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and two million Korean Won (KRW 102,000,000.-) represented by hundred and two (102) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 8,876.34 is valued at EUR 7,087.46

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1343 du 2 juin 2008,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions de Won coréens (KRW 91.000.000,-) à un montant de cent deux millions de Won coréens (KRW 102.000.000,-), par l'émission de onze (11) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de trente deux mille neuf cent quarante six Won coréens (KRW 32,946,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions de Won coréens (KRW 91.000.000,-) à un montant de cent deux millions de Won coréen (KRW 102.000.000,-), par l'émission de onze (11) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire onze (11) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à huit mille huit cent soixante-

seize dollars américains et trente quatre cents (USD 8.876,34) équivalant à onze millions trente-deux mille neuf cent quarante-six Won coréens (KRW 11.032.946,-) au taux de change de USD 1,- = KRW 1242.9606, dont onze millions de Won coréens (KRW 11.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et trente-deux mille neuf cent quarante-six Won coréens (KRW 32,946,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit mille huit cent soixante seize dollars américains et trente-quatre cents (USD 8.876,34) équivalant à onze millions trente-deux mille neuf cent quarante-six Won coréens (KRW 11.032.946,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent deux millions de Won coréens (KRW 102.000.000,-) représenté par cent deux (102) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 8.876,34 est évalué à EUR 7.087,46.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48662. - Reçu vingt-neuf euros dix-neuf cents (29,19 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008158592/242/150.

(080187747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159097/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08098. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Nafima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.657.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société ERACO Ltd, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme NAFIMA FINANCE S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.657 (NIN 2003 2210 237), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 13 juin 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société NAFIMA FINANCE S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à la société ERACO Ltd, préqualifiée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme NAFIMA FINANCE S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, la comparante, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a été annulé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. SPIES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1644. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008158591/201/49.

(080187395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159099/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08114. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Lemagneres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008151847/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01585. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.704.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14 novembre 2008 que:

1) L'assemblée générale accepte la démission de 2 administrateurs:

- Monsieur José PIRES COELHO, employé privé, demeurant à L-9061, ETTTELBRÜCK, 37, rue Abbé Joseph Flies.
- Monsieur Firmino DO CARMO GOMES TAVARES, électronicien, demeurant à L-9409, VIANDEN, 3, rue Gaessel.

2) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société MATRIX TECHNOLOGIE S.A.:

- Monsieur Manuel José COELHO, employé privé, demeurant à L-7540, ROLLINGEN, 139A, route de Luxembourg.
- Monsieur Valdir Augusto BARRELA FERNANDES, indépendant, demeurant à L-7740, COLMAR-BERG, 29, avenue Gordon Smith.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

3) L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes:

- Madame Alda Maria ESTEVES ARAUJO, ouvrière, demeurant à L-1425, LUXEMBOURG, 8, rue Fort du Moulin.

4) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société MATRIX TECHNOLOGIE S.A.:

- Monsieur Abel Antonio RODRIGUES, employé privé, demeurant à L-7610, LAROCLETTE, 15, op der Bleech.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150186/2602/29.

Enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2008, réf. DSO-CW00183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Harfang S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 77.253.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Nathalie MAGNE, licenciée en sciences économiques, demeurant à L-1923 Luxembourg, 26, rue de la Lavande.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société HARFANG S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- La société à responsabilité limitée unipersonnelle HARFANG S.à r.l., précitée, a été constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 12 janvier 2001.

- Le capital social de la société HARFANG S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- La partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales.

- La partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la société et de la mettre en liquidation.

- La partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2008, déclare que tout le passif de la société est réglé ou dûment provisionné.

- La partie comparante déclare encore que:

* l'activité de la société a cessé;

* elle est investie de l'entièreté de l'actif de la société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

* il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales souscrites de la société;

* décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat; et

* tous les livres et documents de la société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la société,

de sorte que la liquidation de la société HARFANG S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Magne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2008. LAC/2008/47559. Reçu 12.- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157013/220/44.

(080185576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Aragon Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.435.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Manfred HELBACH, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier am 7. Oktober 1942, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Herrenweiher, 21 (Deutschland),

2° Herr Johann ZENT, Kaufmann, geboren in Prokow (Kirgistan) am 11. Juni 1961, wohnhaft in D-54298 Igel, Schaiusland, 9 (Deutschland).

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: "Aragon Invest A.G.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich des Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Immobilien sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegen.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte durchführen, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fordern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-) eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann außerdem jedwelder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art.10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet so wie dies durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt wird.

Art.11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalandertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzwanzig (320) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Manfred HELBACH, vorbenannt, einhundertsechzig Aktien	160
2.- Herr Johann ZENT, vorbenannt, einhundertsechzig Aktien	<u>160</u>
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

und zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von achttausend Euro (EUR 8.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3), diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen (1).

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Manfred HELBACH, vorgeannt;

- Herr Johann ZENT, vorgeannt;

- Frau Adalina ZENT geb. BROTZEL, Dipl. Dolmetscherin, geboren in Duschanbe (Tadschikistan) am 24. Februar 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland, 9 (Deutschland).

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Manfred HELBACH, vorgeannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft Account Data Europe S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580.

6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist entweder die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Mitgliedes des Verwaltungsrates erforderlich.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Erschienenen, zusammen mit dem instrumentierenden Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Manfred Helbach, Johann Zent, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2008, LAC/2008/47533. - Reçu à 0,50% cent soixante euros.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008156273/202/179.

(080185198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Revista Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 46.548.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008158410/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Thebes Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Atlas-LDV Real Distribution S. à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.961.

—
In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A. with its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.707, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, AERIUM ATLAS INVESTMENTS, SA, represented as stated hereabove, declaring to act in his capacity as sole shareholder (the "Sole Partner") of ATLAS-LDV REAL DISTRIBUTION S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.961 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated February 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 854 of April 8, 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The Sole Partner decides to amend the corporate name of the Company from "ATLAS-LDV REAL DISTRIBUTION S. à r.l." into "THEBES CAPITAL HOLDING S.à r.l." and to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of THEBES CAPITAL HOLDING S.à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro et la section B 132.707, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de ATLAS-LDV REAL DISTRIBUTION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.961 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854 en date du 8 avril 2008 a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "ATLAS-LDV REAL DISTRIBUTION S. à r.l." en "THEBES CAPITAL HOLDING S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de THEBES CAPITAL HOLDING S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 novembre 2008, LAC/2008/45675. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008158600/202/74.

(080187859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Thebes Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Atlas-LDV Real Distribution S. à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.961.

—
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur de dactylographie s'est glissée dans la rédaction de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THEBES CAPITAL HOLDING S. à r.l. (Anc. ATLAS - LDV DISTRIBUTION S.à r.l.) ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.961, qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné le 12 novembre 2008 sous le numéro 30.521 de son répertoire.

Il y a lieu de lire partout dans le texte de ladite assemblée l'ancienne dénomination sociale de la société impliquée comme suit: ATLAS-LDV DISTRIBUTION S.à r.l. en lieu et place de ATLAS-LDV REAL DISTRIBUTION S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2008.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2008158601/202/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Fashion Retail International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.415.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MILFORD LUX S.A., a Luxembourg company, established in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "Société Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "FASHION RETAIL INTERNATIONAL S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euro) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors ("Commissaire aux Comptes"), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at eleven o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

The first annual meeting in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held in the year 2010.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

MILFORD LUX S.A.	1,000 shares
TOTAL	<u>1,000 shares</u>

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Géraldine SCHMIT, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgique), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

Alain PEIGNEUX, Companies Director, born on February 27th 1968 in Huy (Belgium), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

José CORREIA, Private Employee, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

3. Has been appointed "Commissaire aux comptes":

Read S.à.r.l., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. The directors' and "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

5. The registered office of the corporation is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MILFORD LUX S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.356,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «FASHION RETAIL INTERNATIONAL S.A.».

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième lundi de mai à onze heures

La première assemblée générale annuelle se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg pour la première fois en 2010. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La première année sociale commencera le jour du transfert de la société au Grand-Duché de Luxembourg et finira le 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

MILFORD LUX S.A.	1.000 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine SCHMIT, Employée Privée, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

Alain PEIGNEUX, Administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

José CORREIA, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Read S.à.r.l., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, LAC/2008/49107. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008156261/242/367.

(080184686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Plasting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.973.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 586 du 29 juillet 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.973.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2008,

enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 décembre 2008, relation: EAC/2008/15146,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Pour extrait

BLANCHE MOUTRIER

Le notaire

Référence de publication: 2008159017/272/23.

(080187641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.905.

—
L'an deux mil huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.", Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S.Luxembourg Section B n°67.905,

constituée sous la dénomination de FW TRUST S.A. par acte de scission reçu par le notaire Alex WEBER en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 23 mars 1999, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé (conversion en Euro) en date du 3 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 16 avril 2002.

L'Assemblée est présidée par M. François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire M. Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit Privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires,

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission de deux Administrateurs, Messieurs Jean-Claude SCHAEFFER et Thierry JACOB, décharge pour l'exercice de leur mandat.

2. Nomination de trois nouveaux Administrateurs, Messieurs François PAULY, Carlo SCHLESSER et Serge KRAN-CENBLUM.

3. Acceptation de la démission de la société HRT REVISION S.A. et décharge pour l'exercice de son mandat.

4. Refonte totale des statuts en langue allemande avec traduction en langue française, la langue allemande primant en cas de divergence.

Les nouveaux statuts auront la teneur suivante:

Kapitel I - Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gegenstand

Art. 1. Es wird hiermit eine "société anonyme" (AG) unter der Bezeichnung FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. errichtet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Falls außergewöhnliche politische oder wirtschaftliche Ereignisse eingetreten oder vorauszusehen sind, welche die Gesellschaft in ihrer normalen Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die einfache Verbindung mit diesem Sitz, oder die Verbindung dieses Sitzes mit dem Ausland behindern könnten, kann der Sitz provisorisch bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Umstände ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Entscheidung hat jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft.

Eine Erklärung über die Verlegung des Gesellschaftssitzes wird erstellt und Dritten von dem Organ der Gesellschaft zur Kenntnis gebracht, das unter diesen Umständen dazu am besten geeignet ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft liegt in der Dienstleistung in bezug auf die Gründung, Domizilierung und Verwaltung von Gesellschaften und Unternehmen, ihre Leitung, ihre Aufsicht und Überwachung, die Buchhaltung, die Erstellung von Bilanzen, die Bewertung von Beteiligungen, von finanziellen Anlagen und anderen wirtschaftlichen Vermögenswerten, die Erbringung von Dienstleistungen als Handels- und Industriebevollmächtigte sowie die Durchführung von Bürodiensten für Rechnung Dritter, natürlicher oder juristischer Personen sowie die Vermietung von Büroräumlichkeiten.

Außerdem liegt der Zweck der Gesellschaft in der Dienstleistung in bezug auf das Management von Strukturen. Diese Dienstleistungen bestehen aus der Domizilierung und der Begleitung der Kunden dieser Strukturen, ohne darauf beschränkt zu sein.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte im Bereich Handel, Industrie und Finanzen jeder Art ausführen, die als nützlich für die Realisierung ihres Geschäftszweckes angesehen werden.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland ausführen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls über Finanzierungen, Beteiligung, Benutzung von Derivaten oder sonst welche Beteiligungswerte in anderen Gesellschaften in jeder Form erwerben, ihnen Unterstützung, Finanzierung oder Sicherheiten gewähren, sowie Wertschriften erwerben oder handeln, welche die Realisierung des Gesellschaftszweckes vereinfachen könnten.

Kapitel II - Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 1.250.000,00 (eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro) festgelegt, eingeteilt in 3.334 (dreitausenddreihundertvierunddreißig) Aktien ohne Nennwert.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben in Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, das jeder Aktionär einsehen kann, und das die in Artikel neununddreißig aufgeführten Angaben des Gesetzes über die Handelsgesellschaften enthält.

Das Eigentum von Namensaktien entsteht durch eine Eintragung in diesem Register.

Kapitel III - Verwaltung

Art. 7. Auf Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre kann der Verwaltungsrat die Ausgabe von wandelbaren oder nicht wandelbaren Obligationsanleihen in Form von Namensobligationen in jeder Bezeichnung und zahlbar in jeder Währung bewilligen.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und die Rückzahlungsbedingungen sowie alle anderen bezüglichen Bedingungen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Sitz der Gesellschaft geführt.

Die Obligations müssen von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gezeichnet sein; diese beiden Unterschriften können handschriftlich, gedruckt, oder mit einem Unterschriftsstempel angebracht werden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die von der Hauptversammlung für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren ernannt und jederzeit abrufbar sind.

Im Falle einer Vakanz im Amt eines Verwaltungsratsmitgliedes sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates dazu berechtigt einen vorläufigen Nachfolger zu bestellen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitglieder einen Vorsitzenden. Ist der Vorsitzende verhindert, wird er von einem Verwaltungsratsmitglied ersetzt, das dazu von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern bestellt wird.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden so oft zusammen wie es die Interessen der Gesellschaft verlangen. Er kann jedes Mal auf Anforderung von zwei Mitgliedern einberufen werden.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretungsvollmacht zwischen Verwaltungsratsmitgliedern ist genehmigt, jedoch kann ein Verwaltungsratsmitglied nur einen einzigen seiner Kollegen vertreten.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme für die Punkte auf der Tagesordnung per Brief, Telegramm oder Telex abgeben; die beiden letzteren sind schriftlich zu bestätigen.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterzeichnet wird, ist einem Beschluss, der in einer Verwaltungsratssitzung gefasst wird, gleichwertig.

Art. 10. Jeder Beschluss des Verwaltungsrats wird mit der absoluten Mehrheit der Stimmen gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit hat der Vorsitzende der Sitzung die entscheidende Stimme.

Folgende Beschlüsse bedürfen jedoch der einstimmigen Zustimmung:

Eine Erweiterung der Aktivitäten der Gesellschaft in neuen Wirtschaftszweigen.

Die Eröffnung und Organisierung neuer Büroräume im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Sonstige wichtige strategische Entscheidungen.

Art. 11. Die Protokollniederschriften der Verwaltungsratssitzungen werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge werden von einem Verwaltungsratsmitglied oder einem Vertreter bestätigt.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Aktionärsversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 13. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Fällen durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet. Die Unterschrift eines einzelnen Verwaltungsratsmitglied genügt jedoch um die Gesellschaft in ihren Beziehungen mit den öffentlichen Verwaltungen gültig zu binden.

Art. 14. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft vor Gericht, sei es als Kläger oder Beklagter.

Vorladungen für oder gegen die Gesellschaft erfolgen gültig im alleinigen Namen der Gesellschaft.

Kapitel IV - Prüfung der jahresabschlüsse

Art. 15. Die Prüfung der Jahresabschlüsse der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere in Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfern, die vom Verwaltungsrat zu ernennen sind, der die Dauer des Mandates festlegt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Kapitel V - Hauptversammlung

Art. 16. Die Hauptversammlung vereinigt alle Aktionäre. Sie besitzt die weitgehendsten Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen in den vom Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.

Art. 17. Die jährliche Hauptversammlung tritt jedes Jahr am 15. April um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder am Ort zusammen, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist. Falls der Tag der Hauptversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag oder einen Bankfeiertag fällt, auf einen Samstag oder einen Sonntag, tritt die Hauptversammlung am nächstfolgenden Werktag zusammen.

Art. 18. Der Verwaltungsrat kann eine aussergewöhnliche Hauptversammlung einberufen. Sie muss auf schriftlichen Antrag von Aktionären einberufen werden, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Jede Aktie erteilt ein Anrecht auf eine Stimme in allen Hauptversammlungen.

Ein Aktionär kann sich in jeder Hauptversammlung der Aktionäre durch einen schriftlichen Auftrag von einem Bevollmächtigten vertreten lassen, der kein Aktionär zu sein braucht.

Jeder Aktionär kann an einer oder jeder Hauptversammlung über Telefonkonferenz, Videokonferenz oder über ein ähnliches Kommunikationsmittel teilnehmen, mit dem alle an der Versammlung teilnehmenden Personen sich hören können; die Teilnahme an der Versammlung über solche Mittel ist einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichwertig.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes, werden die Beschlüsse der Hauptversammlung der Aktionäre mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Kapitel VI - Geschäftsjahr - Verteilung der gewinne

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Mindestens einen Monat vor der Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem/den Wirtschaftsprüfer(n) vor, der/die seinerseits/ihrerseits der Hauptversammlung Bericht erstattet/erstatten.

Art. 21. Der Überschuss der Bilanz, nach Abzug der Aufwendungen und Wertberichtigungen, bildet den Nettogewinn der Gesellschaft. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent für die Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds entnommen; diese Entnahme ist nicht mehr obligatorisch wenn die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Hauptversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischendividenden, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Hauptversammlung kann beschließen, die ausschüttbaren Gewinne und Rücklagen für die Abschreibung des Kapitals zu benutzen, ohne dass das angegebene Kapital damit reduziert wird.

Kapitel VII - Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann über einen Beschluss der Hauptversammlung, die auf die Art und Weise bestimmt, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, die Gesellschaft auflösen.

Bei der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation über einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, die von der Hauptversammlung bestellt werden, die ihre Befugnisse bestimmt.

Kapitel VIII - Allgemeine bestimmung

Art. 23. Das Gesetz vom 10. August 1915 und seine nachfolgenden Abänderungen finden überall dort Anwendung, wo gegenwärtige Satzung nicht davon abweicht.

Es folgt die Übersetzung der Satzung in französischer Sprache; im Falle einer Abweichung oder eines Konflikts bei der Auslegung ist die deutsche Fassung verbindlich.

Titre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE F.WINANDY & ASSOCIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a comme objet toute prestation de services en relation avec la constitution, la domiciliation et l'administration de sociétés et entreprises, leur gestion, leur suivi et leur contrôle, la tenue de la comptabilité, l'établissement des bilans, l'évaluation de participations, d'investissements financiers, et d'autres actifs économiques, la prestation de services comme représentants commerciaux ou industriels, ainsi que la réalisation de services de bureau pour l'établissement de factures pour comptes de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la location de bureaux.

Par ailleurs l'objet de la société est la prestation de services en relation avec la gestion de structures. Ces prestations de services se composent de, sans que cette énonciation soit limitative, la domiciliation, et l'accompagnement des clients de ces structures.

La société pourra réaliser toute opération commerciale, industrielle et financière de toute nature qui sont considérées comme utile pour la réalisation de son objet.

La société pourra réaliser son activité aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La société pourra encore acquérir au moyen de financements, de prise de participation, d'utilisation de dérivés ou de toute sorte de prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, accorder une assistance,

un financement, ou des garanties ainsi qu'acquérir ou négocier des titres, qui pourraient faciliter la réalisation de l'objet social.

Titre II - Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille euros) divisé en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Titre III - Administration

Art. 7. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Toutefois seront prises à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- Elargissement de l'activité de la société à des nouveaux secteurs
- Ouverture et organisation de nouveaux bureaux au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger
- Autres décisions stratégiques importantes.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conforme par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour engager valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Titre IV - Révision des comptes annuels

Art. 15. La révision des comptes annuels de la société sera effectuée par un Réviseur d'Entreprises ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises, agréés à Luxembourg, à désigner par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son/leurs mandat(s), qui ne peut pas excéder six années.

Titre V - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation le 15 avril de chaque année à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une ou à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Titre VI - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Au moins un mois avant l'assemblée générale, le conseil d'administration remet le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un rapport de gestion de la société au(x) Réviseur(s) d'Entreprises qui adressent son/leur rapport à l'assemblée générale.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et corrections de valeurs, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale ; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé de verser des acomptes sur dividendes en respectant les obligations légales y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les mains d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VIII - Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de deux administrateurs de la société, savoir Messieurs Jean-SCHAEFFER et Thierry JACOB,

et leur consent bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer 3 nouveaux administrateurs pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009 à savoir.

-Mr François PAULY, Administrateur-Délégué de BANK SAL OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., né à Luxembourg, le 30 juin 1964, demeurant Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, L-2180

-Mr Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald

-Mr Serge KRANCENBLUM, diplômé Master of Business Administration, né à Metz, le 8 Octobre 1961, demeurant 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

Suite aux démissions et nominations qui précèdent, le conseil d'administration de la société se compose désormais des personnes suivantes:

- Mr François PAULY,
- Mr Carlo SCHLESSER,
- Mr Serge KRANCENBLUM,
- Mr François WINANDY,
- Mme Mireille GEHLEN.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société HRT REVISION S.A. de sa fonction de réviseur d'entreprises, et lui consent bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts en adoptant la langue allemande comme langue devant régir les statuts de la société,

de sorte que dorénavant les statuts de la société seront rédigés en langue allemande suivie d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergences entre la version allemande et la traduction française, la version allemande prévaudra,

Les nouveaux statuts auront la teneur suivante:

Kapitel I - Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gegenstand

Art. 1. Es wird hiermit eine "société anonyme" (AG) unter der Bezeichnung FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. errichtet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Falls außergewöhnliche politische oder wirtschaftliche Ereignisse eingetreten oder vorauszusehen sind, welche die Gesellschaft in ihrer normalen Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die einfache Verbindung mit diesem Sitz, oder die Verbindung dieses Sitzes mit dem Ausland behindern könnten, kann der Sitz provisorisch bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Umstände ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Entscheidung hat jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft.

Eine Erklärung über die Verlegung des Gesellschaftssitzes wird erstellt und Dritten von dem Organ der Gesellschaft zur Kenntnis gebracht, das unter diesen Umständen dazu am besten geeignet ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft liegt in der Dienstleistung in bezug auf die Gründung, Domizilierung und Verwaltung von Gesellschaften und Unternehmen, ihre Leitung, ihre Aufsicht und Überwachung, die Buchhaltung, die Erstellung von Bilanzen, die Bewertung von Beteiligungen, von finanziellen Anlagen und anderen wirtschaftlichen Vermögenswerten, die Erbringung von Dienstleistungen als Handels- und Industriebevollmächtigte sowie die Durchführung von Bürodiensten für Rechnung Dritter, natürlicher oder juristischer Personen sowie die Vermietung von Büroräumlichkeiten.

Außerdem liegt der Zweck der Gesellschaft in der Dienstleistung in bezug auf das Management von Strukturen. Diese Dienstleistungen bestehen aus der Domizilierung und der Begleitung der Kunden dieser Strukturen, ohne darauf beschränkt zu sein.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte im Bereich Handel, Industrie und Finanzen jeder Art ausführen, die als nützlich für die Realisierung ihres Geschäftszweckes angesehen werden.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland ausführen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls über Finanzierungen, Beteiligung, Benutzung von Derivaten oder sonst welche Beteiligungswerte in anderen Gesellschaften in jeder Form erwerben, ihnen Unterstützung, Finanzierung oder Sicherheiten gewähren, sowie Wertschriften erwerben oder handeln, welche die Realisierung des Gesellschaftszweckes vereinfachen könnten.

Kapitel II - Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 1.250.000,00 (eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro) festgelegt, eingeteilt in 3.334 (dreitausenddreihundert-vierunddreißig) Aktien ohne Nennwert.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben in Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, das jeder Aktionär einsehen kann, und das die in Artikel neununddreißig aufgeführten Angaben des Gesetzes über die Handelsgesellschaften enthält.

Das Eigentum von Namensaktien entsteht durch eine Eintragung in diesem Register.

Kapitel III - Verwaltung

Art. 7. Auf Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre kann der Verwaltungsrat die Ausgabe von wandelbaren oder nicht wandelbaren Obligationsanleihen in Form von Namensobligationen in jeder Bezeichnung und zahlbar in jeder Währung bewilligen.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und die Rückzahlungsbedingungen sowie alle anderen bezüglichen Bedingungen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Sitz der Gesellschaft geführt.

Die Obligations müssen von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gezeichnet sein; diese beiden Unterschriften können handschriftlich, gedruckt, oder mit einem Unterschriftsstempel angebracht werden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die von der Hauptversammlung für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren ernannt und jederzeit abrufbar sind.

Im Falle einer Vakanz im Amt eines Verwaltungsratsmitgliedes sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates dazu berechtigt einen vorläufigen Nachfolger zu bestellen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitglieder einen Vorsitzenden. Ist der Vorsitzende verhindert, wird er von einem Verwaltungsratsmitglied ersetzt, das dazu von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern bestellt wird.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden so oft zusammen wie es die Interessen der Gesellschaft verlangen. Er kann jedes Mal auf Anforderung von zwei Mitgliedern einberufen werden.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretungsvollmacht zwischen Verwaltungsratsmitgliedern ist genehmigt, jedoch kann ein Verwaltungsratsmitglied nur einen einzigen seiner Kollegen vertreten.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme für die Punkte auf der Tagesordnung per Brief, Telegramm oder Telex abgeben; die beiden letzteren sind schriftlich zu bestätigen.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterzeichnet wird, ist einem Beschluss, der in einer Verwaltungsratssitzung gefasst wird, gleichwertig.

Art. 10. Jeder Beschluss des Verwaltungsrats wird mit der absoluten Mehrheit der Stimmen gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit hat der Vorsitzende der Sitzung die entscheidende Stimme.

Folgende Beschlüsse bedürfen jedoch der einstimmigen Zustimmung:

Eine Erweiterung der Aktivitäten der Gesellschaft in neuen Wirtschaftszweigen.

Die Eröffnung und Organisierung neuer Büroräume im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Sonstige wichtige strategische Entscheidungen.

Art. 11. Die Protokollniederschriften der Verwaltungsratssitzungen werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge werden von einem Verwaltungsratsmitglied oder einem Vertreter bestätigt.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Aktionärsversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 13. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Fällen durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet. Die Unterschrift eines einzelnen Verwaltungsratsmitglied genügt jedoch um die Gesellschaft in ihren Beziehungen mit den öffentlichen Verwaltungen gültig zu binden.

Art. 14. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft vor Gericht, sei es als Kläger oder Beklagter.

Vorladungen für oder gegen die Gesellschaft erfolgen gültig im alleinigen Namen der Gesellschaft.

Kapitel IV - Prüfung der Jahresabschlüsse

Art. 15. Die Prüfung der Jahresabschlüsse der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere in Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfern, die vom Verwaltungsrat zu ernennen sind, der die Dauer des Mandates festlegt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Kapitel V - Hauptversammlung

Art. 16. Die Hauptversammlung vereinigt alle Aktionäre. Sie besitzt die weitgehendsten Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen in den vom Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.

Art. 17. Die jährliche Hauptversammlung tritt jedes Jahr am 15. April um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder am Ort zusammen, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist. Falls der Tag der Hauptversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag oder einen Bankfeiertag fällt, auf einen Samstag oder einen Sonntag, tritt die Hauptversammlung am nächstfolgenden Werktag zusammen.

Art. 18. Der Verwaltungsrat kann eine aussergewöhnliche Hauptversammlung einberufen. Sie muss auf schriftlichen Antrag von Aktionären einberufen werden, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Jede Aktie erteilt ein Anrecht auf eine Stimme in allen Hauptversammlungen.

Ein Aktionär kann sich in jeder Hauptversammlung der Aktionäre durch einen schriftlichen Auftrag von einem Bevollmächtigten vertreten lassen, der kein Aktionär zu sein braucht.

Jeder Aktionär kann an einer oder jeder Hauptversammlung über Telefonkonferenz, Videokonferenz oder über ein ähnliches Kommunikationsmittel teilnehmen, mit dem alle an der Versammlung teilnehmenden Personen sich hören können; die Teilnahme an der Versammlung über solche Mittel ist einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichwertig.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes, werden die Beschlüsse der Hauptversammlung der Aktionäre mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Kapitel VI - Geschäftsjahr - Verteilung der Gewinne

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Mindestens einen Monat vor der Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem/den Wirtschaftsprüfer(n) vor, der/die seinerseits/ihrerseits der Hauptversammlung Bericht erstattet/erstatten.

Art. 21. Der Überschuss der Bilanz, nach Abzug der Aufwendungen und Wertberichtigungen, bildet den Nettogewinn der Gesellschaft. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent für die Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds entnommen; diese Entnahme ist nicht mehr obligatorisch wenn die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Hauptversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischendividenden, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschliessen.

Die Hauptversammlung kann beschliessen, die ausschüttbaren Gewinne und Rücklagen für die Abschreibung des Kapitals zu benutzen, ohne dass das angegebene Kapital damit reduziert wird.

Kapitel VII - Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann über einen Beschluss der Hauptversammlung, die auf die Art und Weise bestimmt, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, die Gesellschaft auflösen.

Bei der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation über einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, die von der Hauptversammlung bestellt werden, die ihre Befugnisse bestimmt.

Kapitel VIII - Allgemeine Bestimmung

Art. 23. Das Gesetz vom 10. August 1915 und seine nachfolgenden Abänderungen finden überall dort Anwendung, wo gegenwärtige Satzung nicht davon abweicht.

Es folgt die Übersetzung der Satzung in französischer Sprache; im Falle einer Abweichung oder eines Konflikts bei der Auslegung ist die deutsche Fassung verbindlich.

Titre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE F.WINANDY & ASSOCIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a comme objet toute prestation de services en relation avec la constitution, la domiciliation et l'administration de sociétés et entreprises, leur gestion, leur suivi et leur contrôle, la tenue de la comptabilité, l'établissement des bilans, l'évaluation de participations, d'investissements financiers, et d'autres actifs économiques, la prestation de services comme représentants commerciaux ou industriels, ainsi que la réalisation de services de bureau pour l'établissement de factures pour comptes de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la location de bureaux.

Par ailleurs l'objet de la société est la prestation de services en relation avec la gestion de structures. Ces prestations de services se composent de, sans que cette énonciation soit limitative, la domiciliation, et l'accompagnement des clients de ces structures.

La société pourra réaliser toute opération commerciale, industrielle et financière de toute nature qui sont considérées comme utile pour la réalisation de son objet.

La société pourra réaliser son activité aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La société pourra encore acquérir au moyen de financements, de prise de participation, d'utilisation de dérivés ou de toute sorte de prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, accorder une assistance, un financement, ou des garanties ainsi qu'acquérir ou négocier des titres, qui pourraient faciliter la réalisation de l'objet social.

Titre II - Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille euros) divisé en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Titre III - Administration

Art. 7. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Toutefois seront prises à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- Elargissement de l'activité de la société à des nouveaux secteurs
- Ouverture et organisation de nouveaux bureaux au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger
- Autres décisions stratégiques importantes.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conforme par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour engager valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Titre IV - Révision des comptes annuels

Art. 15. La révision des comptes annuels de la société sera effectuée par un Réviseur d'Entreprises ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises, agréés à Luxembourg, à désigner par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son/leurs mandat(s), qui ne peut pas excéder six années.

Titre V - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation le 15 avril de chaque année à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une ou à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Titre VI - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Au moins un mois avant l'assemblée générale, le conseil d'administration remet le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un rapport de gestion de la société au(x) Réviseur(s) d'Entreprises qui adressent son/leur rapport à l'assemblée générale.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et corrections de valeurs, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé de verser des acomptes sur dividendes en respectant les obligations légales y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les mains d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VIII - Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 2.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte tous les actionnaires représentés ayant demandé à signer.

Signé: F. WINANDY, M. GEHLEN, J.H. DOUBET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 octobre 2008, LAC/2008/42643. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008157016/208/564.

(080185621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

DAB Investments Luxembourg SNC, Société en nom collectif.

Capital social: USD 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.188.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153494/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00565. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

FMR European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.490.

Extrait des minutes d'un conseil de gérance du 21 février 2008

Il est résolu qu'à compter du 30 juin 2008, le siège social de la Société est transféré à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Extrait de la résolution circulaire du 20 novembre 2007

Le soussigné, étant l'actionnaire unique de FMR European Real Estate S.à r.l., prend par la présente les résolutions suivantes:

1. Il est résolu d'accepter la démission de Mr. Henk van ELDIK de sa fonction de Gérant de la Société.

2. Il est résolu de remplacer le Gérant démissionnaire en nommant un nouveau Gérant, avec effet au 30 septembre 2007:

- Madame Alexandra Guyatt, Company Secretary, née le 16 février 1964 à Saltburn by the Sea (UK), dont l'adresse est 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Suite à ces événements, le Conseil de Gérance se compose maintenant des membres suivants:

- Mlle Anne GERO
- M. Nicholas MOLDON
- Mme Alexandra GUYATT

Alexandra Guyatt
Gérant

Référence de publication: 2008158784/711/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Société Commerciale de Représentation Electrique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.500.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 mars 2004, acte publié au Mémorial C n^o 447 du 28 avril 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 21 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1032 du 26 mai 2006, modifiée par acte sous seing-privé en date du 23 février 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1069 du 1^{er} juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour Société Commerciale de Représentation Electrique
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008156480/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03075. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Arabica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 13 octobre 2008, que:

TPG Partners VI, L.P. a transféré 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

TPG Partners VI-AIV, L.P., une limited partnership, constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglan House, South George Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Company Exempted of The Cayman Islands sous le numéro MC-29603.

Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

TPG Partners VI-AIV, L.P. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

ARABICA S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008151073/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

SSF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.190.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008156465/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03899. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Raging Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008156467/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03900. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Makkie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 4 novembre 2008

Troisième résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157171/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.
